VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES DOUBLES.

Dans une localité excellente, dans le District des Jardins susceptibles de bons loyers.

Nos 1729 & 1731 rue Première entre les rues Carondelet et Baronne et Nos 1016 et 1018 rue Première, entre les rues Magasin et Constance.

Succession de James Clarke

No 72 806—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern Encanteur,—MARDI, 13 avril 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 mars 1904, par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou dépendant de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 56 maintenant 132, lequel est compris entre les rues Constance, Magasin, Première et Seconde, d'après le plan original du faubourg Lavondais, fait par B. Buisson déposé à l'étude de T. Guyot, au notaire en cette ville, ledit lot est désigné par le numéro vingt sur ce plan de H. Moelhausen, le 27 janvier 1866 déposé en l'étude de G. R. Stringer ancien notaire en cette ville, comme plan No 39 et mesurant en mesure américaine trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Première sur trente deux pieds, un pouce et sept lignes et une demie sur la ligne du fond par une profondeur de cent vingt six pieds six pouces entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Les améliorations comprenant un joli cottage double en bois couvert en ardoises contenant 6 chambres, office, galerie, cour sur le devant et dans le fond, citerne, barrières, hangars etc., de chaque côté, chambres à bain du un côté et se loue pour $17 et $18 par mois. La maison est en bon état et pourvue de tous les agréments

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tout les droits, etc., et dépendances du dessus y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No Huit, dans l'îlet borné par les rues Première, Caronde et, (autrefois Apollo) Baronne (autrefois Bacchus) et Philip, sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, daté le 15 mars 1852, déposé parmi les registres de G. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Première par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois bien construit, couvert en ardoises, retiré de la banquette et contenant 6 chambres, office, galerie, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., de chaque côté, loué à $17 et l'autre côté à $18 par mois.

Aussi

Un lot de meubles et d'effets consistant de deux montres en or, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Pour les effets comptant; et pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a en un crédit de un ou de un et deux ans, à l'option des acquéreurs pour billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par les acquéreurs et les polices devant être transférées aux porteurs des billets, les acquéreurs devant payer en sus et au-dessus de leur enchère, les taxes sur la propriété pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Ferdinand J. Aleix notaire, aux frais des acquéreurs qui n'auront droit aux levers seulement à partir du passage des actes de vente.

E. N. Whittemore, exécuteur

13 mars—13 15 20 27—avril 3 10 17 19

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Sixième District.

Succession de Henry Bardt et de sa femme Frederika Long.

No 72,605—Cour Civile de District paroisse d'Orléans— Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, 830 rue Commune, JEUDI, le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 19 février 1904, par l'Hon. John St Paul juge de ladite Cour, Division C, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Est Bouligny, dans le Sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas), Marengo, Jersey (maintenant Annonciation) et Constantinople désigné par le numéro huit, de l'îlet No (3) trois, sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, le 5 avril 1865, lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Levée maintenant rue Tchoupitoulas sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

G. G. Krenenberger, avocat

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Veuve Patrick Bannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 837—Division A—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Patrick Bannon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham & Cunningham, avocats.

13 mars—13 17 22

Succession de Mme Anna Barbara, Mangfried, veuve de Adam Doerr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69,567—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Philip C. Doerr, un des administrateurs conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. B. Rosser J, avocat.

13 mars—13 17 22

Succession de Mme Sarah Ann Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 70,920—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Rose C. Falls exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Jno. C. Wickliffe, avocat.

12 mars—12 16 21

E. A. ANDRIEU

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

628 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégants Sites à Bâtir et un Joli Cottage Simple, Rue Dauphine, entre Kentucky et Japonica.

Dans la succession de Philomène Journée, Jean Paul Nogues et Victoria Portal.

No 71,297—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur, bureau No 342 rue Carondelet, MARDI, le 5 avril 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 23 février 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Kentucky, (autrefois Alexandre), Royale et Japonica (autrefois Matilda). Les dits lots sont connus comme A. et B., chacun mesurant (30) trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant (6) six chambres, hangar dépendances, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même îlet, connu comme le lot C, lequel est contigu à celui du lot B et mesurant (30) trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

3° Un certain lot de terre situé dans le même îlet connu comme le lot D, lequel est contigu à celui du lot C et mesurant (30) trente pieds, 2 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade à la rue Japonica (autrefois Matilda) de (120) cent vingt pieds.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet connu comme le lot E. Ledit lot commençant à un point (120) cent vingt pieds de l'encoignure des rues Dauphine et Japonica (autrefois Matilda) et mesurant (44) quarante quatre pieds, (6) six pouces et 7 lignes de face à la rue Japonica (autrefois Matilda) sur une profondeur de (120) cent vingt pieds (5) cinq pouces, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après le plan de D. E. Seghers & Fils, dûtat et signé le 1er mars 1904 et enregistré en mon bureau.

5° Tous les effets mobiliers consistant en un lot de meubles de maison et effets, maintenant sur les lieux ci-dessus d'après l'inventaire dans ladite succession, le tout dès que les seront vendus au même moment et endroit.

Conditions—Tous les effets mobiliers devant être vendus pour du comptant. Les propriétés foncières — un tiers du prix d'achat devant être payé comptant, la balance de cela, un tiers en un et deux ans respectivement représentés par billets hypothécaires portant intérêt de 7 0|0 par an, les dits billets devant être garantis par lien et privilèges de vendeur et toutes les clauses de sécurité.

Les acquéreurs des dites propriétés devant payer en plus de leur enchère un prix d'achat de ladite propriété, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 342 rue Carondelet.

L'acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

K. V. Richard, avocat.

3 mars—3 6 13 20 27—av 3 5

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession de Propriétés des Premier et Quatrième Districts.

Jeudi, le 7 avril 1904, à midi.

Cottage double, 2025-2027 avenue Washington, entre les rues Remparts et Saratoga.

Trois lots de terre dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Thalie et Melpomène.

Cottage double 2033-2035 rue Quatrième, entre les rues Remparts et Saratoga.

Succession de Mme Catherine Nienhahl (femme de F. S. Klingler).

No 72,428 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 7 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 mars 1904 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de William Cross, No 72,554, et dans la succession de Mme William Cross, No 72,460, du dossier de ladite Cour, les propriétés ci après décrites à savoir—

1° Une montre en or à remontoire avec chaîne et breloque.

2° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 2317 avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 5-8, borné par l'avenue Tulane, les rues Banks, Miro et Tonti, contenant cinq chambres, galerie, hangar, citerne, etc.; sur un côté est une grande entrée. Le lot de terre mesurant 25 pieds, 11 pouces 2 lignes plus ou moins de face à l'avenue Tulane 25 pieds, 6 pouces, plus ou moins de face à la rue Banks sur 113 pieds, 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro le séparant du lot No 4, et 118 pieds, 4 pouces, plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti, le séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Patrick Sullivan; ladite portion de terre s'étendant en profondeur au travers dudit îlet de l'avenue Tulane à la rue Banks et comprenant la plus grande partie du lot original, désigné par le No 5, sur un plan fait par A. d'Hémecourt, voyer, le 18 juillet 1853, et déposé pour référence en l'étude de P. Cuvellier, ancien notaire, par un acte daté le 15 octobre 1853; sur une rue pavée en asphalte avec terrain neutre et dans un joli voisinage. Un joli "home" ou placement.

3° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 626 rue Sud Tonti, avec grillage en fer sur la façade, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Miro, Gravier et Perdido, contenant quatre chambres, hangar citerne, chambre de voiture, écurie etc.

Le lot de terre est désigné par le No 16 de l'îlet No 27, sur un plan fait par Castaing et Ceilos, architectes, le 20 mars 1865 et déposé en l'étude de A. E. Blanchard, ancien notaire en cette ville, comme plan No 69; ledit lot mesurant en mesure américaine, 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Tonti; sur une profondeur de 141 pieds 4 pouces et 1 ligne. Sur un des côtés est une entrée pour voiture. Près des lignes de chars et autres agréments. Une belle résidence ou placement.

Termes et conditions—Pour la mentre et la chaîne, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

F. Moïlion, H. McEvoy Brennan, N. R. Roberts, avocats.

28 fév—28 — mars 6 13 20 27 31

Succession de William M. Clark.

COUR JIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,239, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia D. Clark, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McKenry, Dodds & Bentner, avocats.

8 mars—8 12 17

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

MME FANNIE McCAN TOBIN VS MME M. G. T. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR—BUREAU 138 rue Carondelet

JEUDI, LE 17 MARS 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 juin 1903 et signé le 25 juin 1903, et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir

1° La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'îlet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 222 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters, 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 1 pouces et 8 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent bâtisses en briques et bois à un et deux étages. La propriété à proximité des chemins de fer et de barquères et serait spécialement convenable pour de grandes installations commerciales, telles qu'une manufacture ou entrepôt. Ainsi un lot de meubles de bureau coffre-fort, un lot de machines, comprenant poulies, arbres moteurs, courroies, toute machine, bouilloire, forgeurs, grue "drop hammer," etc., sur la propriété premièrement décrite, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2° La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encoignure nord ouest de la rue Colisée, avec de vastes terrains ornés, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Deuxième, Colisée et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou partie désigné par le No 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant, voyer, annexé à un acte pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville le 1er mai 1847, et mesurant, d'après ledit devis, 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Colisée desquelles deux rues il forme l'encoignure et 127 pieds 3 pouces et 1|2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le séparant du lot No 2 sur ledit devis. Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3° Le splendide îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampson et Audubon, subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'îlet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4° Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville, comprenant la moitié de l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Pine et Broadway, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, mesurant ensemble 120 pieds, 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles, 321 pieds 8 pouces à la rue Pine, 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds, 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5° Les quatre beaux lots de terre à bâtir à l'encoignure nord-est des rues Milan et Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Milan, Carondelet, Baronne et Marengo contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et près de tous les agréments.

6° Les deux jolis lots à bâtir, décrits comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Berlin et Milan, désignés par le No 12, et une portion du No 11 et mesurant comme suit: Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 150 pieds. Ladite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades, avec la même largeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de là, assumant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est aussi désignée par la lettre C, sur un plan fait par S. G. Del Isle, voyer et architecte, daté le 24 juillet 1896, enregistré dans le bureau du shérif civil, ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cars et entourée de rues pavées.

7° Les trois bons lots à bâtir, subdivisés comme suit, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Gaiennié, Magasin et Erato, désignés par la lettre A et le No 1, sur un plan par D. E. Seghers voyer, daté le 16 septembre 1903. Lesdits lots sont contigus les uns aux autres et mesurant comme suit: Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Gaiennié et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la profondeur ci-devant dite, ou en bloc, comme il sera requis. Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité du centre commercial des lignes de cars, marchés écoles et églises.

8° Le cottage double à un étage en bois, Nos 1012 et 1014 rue Gaiennié contenant trois chambres, etc., de chaque côté, dans le même district et l'îlet contigu dans le fond à la propriété ci-dessus septièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après cela 44 pieds, 8 pouces de face à la rue Gaiennié sur 65 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement rémunératif.

Termes et conditions Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentés par des billets des acquéreurs payables en un, deux, et trois ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la mise de côté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant P. M. Milner, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall, avocat du plaignant.

B. Bruen et W. L. Gleason, avocats des défendeurs.

14 fév—14 21 28—mars 6 13 17

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS Cottages Simples,

No 2317 avenue Tulane et No 626 rue S. Tonti.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 31 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu des ordres datés le 23 février 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de William Cross, No 72,554, et dans la succession de Mme William Cross, No 72,460, du dossier de ladite Cour, les propriétés ci après décrites à savoir—

1° Une montre en or à remontoire avec chaîne et breloque.

2° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 2317 avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 5-8, borné par l'avenue Tulane, les rues Banks, Miro et Tonti, contenant cinq chambres, galerie, hangar, citerne, etc.; sur un côté est une grande entrée. Le lot de terre mesurant 25 pieds, 11 pouces 2 lignes plus ou moins de face à l'avenue Tulane 25 pieds, 6 pouces, plus ou moins de face à la rue Banks sur 113 pieds, 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro le séparant du lot No 4, et 118 pieds, 4 pouces, plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti, le séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Patrick Sullivan; ladite portion de terre s'étendant en profondeur au travers dudit îlet de l'avenue Tulane à la rue Banks et comprenant la plus grande partie du lot original, désigné par le No 5, sur un plan fait par A. d'Hémecourt, voyer, le 18 juillet 1853, et déposé pour référence en l'étude de P. Cuvellier, ancien notaire, par un acte daté le 15 octobre 1853; sur une rue pavée en asphalte avec terrain neutre et dans un joli voisinage. Un joli "home" ou placement.

3° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 626 rue Sud Tonti, avec grillage en fer sur la façade, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Miro, Gravier et Perdido, contenant quatre chambres, hangar citerne, chambre de voiture, écurie etc.

Le lot de terre est désigné par le No 16 de l'îlet No 27, sur un plan fait par Castaing et Ceilos, architectes, le 20 mars 1865 et déposé en l'étude de A. E. Blanchard, ancien notaire en cette ville, comme plan No 69; ledit lot mesurant en mesure américaine, 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Tonti; sur une profondeur de 141 pieds 4 pouces et 1 ligne. Sur un des côtés est une entrée pour voiture. Près des lignes de chars et autres agréments. Une belle résidence ou placement.

Termes et conditions—Pour la mentre et la chaîne, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

F. Moïlion, H. McEvoy Brennan, N. R. Roberts, avocats.

28 fév—28 — mars 6 13 20 27 31

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Eliza Jackson—No 72,714—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Devant être vendu à l'enchère publique, MARDI, le 22 mars 1904, à la Bourse des Encanteurs 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 8 mars 1904 par le juge T. C. W. Ellis dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Aubrey et O'Kelley, mesurant 31 pieds 5 pouces à la rue Prieur sur 118 pieds 5 pouces 9 lignes, désigné comme lot No 19.

Conditions—Comptant, l'acquéreur voyant pour l'acte de vente pardevant Fred. Zengel, et les taxes de 1904, et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

11 mars—11 13 20

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Magasins et Résidences Substantiels en Briques à Deux Etages,

Nos 726 et 730 rue St-Louis,

Contigus au Site de la Nouvelle Maison de Cour.

Placements Avec Certaine Promesse de Renchérissement.

Arthur Jahraus et als vs Mme Sophie Monteleone et Epoux.

No 72,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 25 février 1904 et signé le 2 mars 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Le magasin et résidence substantiels à deux étages en briques, No 726 rue St Louis, dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Louis, Conti, Royale et Bourbon, contenant magasin 4 chambres, vestibule et etc. Dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages avec endroit pour charbon et bois et chambres à coucher sur les étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre K sur un croquis d'arpentage par D. M. Brennan député-voyer de ville, daté le 4 mars 1904 et mesurant d'après ledit croquis, 26 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le magasin et résidence substantiels en briques à deux étages No 730 rue St Louis dans le même district et îlet et contigu à la propriété ci-dessus décrite, contenant magasin 3 chambres, vestibule, etc., dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages contenant endroit pour le charbon et le bois et chambres à coucher aux étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre M sur le susdit devis par D. M. Brennan, voyer, et mesurant d'après cela 26 pieds 11 pouces 2 pouces de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Cette propriété est à quelques îlets de la rue du Canal et se trouve dans la région du renchérissement rapide qui se fait dans cette section de la ville. Elle est près de 150 pieds de la magnifique maison de cour devant être bientôt érigée et d'autres améliorations en voie d'érection. La propriété ci-dessus peut aisément rapporter $40 par mois chacune.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets; les actes devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus et en plus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs

W. S. Parkerson avocat pour le plaignant

Fenner, Henderson et Fenner, avocats pour les défendeurs

6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Odelia Weber, femme de Jos B. Berner.

No 72,366 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E

Bon cottage double et terrain contigu Nos 5953-55 rue Laurel entre les rues State et Eleanore.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, MARDI, le 29 mars 1904 à midi,

SOUS et en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, et daté et signé le 25 février 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'offrirai en vente les propriétés foncières ci après décrites à savoir—

Deux certains lots de terre, situés dans Boomingdale dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 9 borné par les rues State, Laurel ou Union, Market ou Jersey et la ligne de Houstville, désignés comme lots Nos 6 et 7, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Market sur cent quinze pieds entre lignes parallèles. Un sixième d'intérêt indivis dans et à la propriété ci-dessus fut acquis par Jos B. Berner par bâtisage de sa dite mère comme il est démontré en se référant aux procédures dans la Cour Civile de District sous le No 54 818 du dossier de ladite Cour dans l'affaire intitulée "Succession de Kléophas Berner et l'autre," et l'autre (5|6) cinq sixièmes d'intérêt indivis fut acquis durant la communauté existante entre Jos B. Berner et sa défunte femme, Mme Odelia Berner, née Weber, par achat des héritiers de Kléophas Berner et femme, d'après l'acte passé pardevant H. G. Dupré, notaire, le 15 juin 1894 et enregistré dans le Bureau des Transferts, dans le livre 169, folio 551.

Les améliorations comprenant un bon cottage double en bois connu comme les Nos 5953-55 rue Laurel.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété dans l'année 1904. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriété Foncières, 303 rue Baronne

20 fév—20 21 28—mars 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

La résidence simple

En bois à deux étages,

934 rue Terpsichore,

Entre les rues Annonciation et Constance.

William H. Lengsfield vs Benjamin F. Lengsfield et als.

No 70,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—Encanteurs—Bureau No 134 rue Carondelet,

MARDI, LE 12 AVRIL, 1904,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 26 février 1904, et signé le 3 mars 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Robin, Constance et Annonciation, désigné comme lot No 10 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, le 7 avril 1845 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Bassin (maintenant rue Terpsichore) sur 143 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont des grées par le No 934 rue Terpsichore et comprenant une résidence en bois à deux étages, contenant vestibules, 13 chambres, chambre à bain, galeries, etc. Les chambres principales sont tapissées et la maison a la grâce partout.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent honoraires d'avocat, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du